

ANNEXE IV
Tableau de correspondance
Certificat d'aptitude professionnelle « Esthétique Cosmétique Parfumerie »

Tableau de correspondance
entre épreuves et unités de l'ancien et du nouveau référentiel
Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie »
de certificat d'aptitude professionnelle

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » Défini par l'Arrêté du 22 avril 2008 (dernière session d'examen 2019)		Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » Défini par le présent arrêté (Première session d'examen 2020)	
Domaine professionnel			
EP1 – Techniques esthétiques	UP1	EP1 – Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	UP1
		EP2 – Techniques esthétiques liées aux phanères	UP2
EP2 – Vente de produits et de prestations de services	UP2	EP3 – Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	UP3
EP3 – Sciences et arts appliqués à la profession	UP3		
Domaine général			
EG1 - Français et Histoire-Géographie	UG1	EG1 - Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique	UG1
EG2 - Mathématiques – Sciences	UG2	EG2 - Mathématiques – Sciences physiques et chimiques	UG2
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	EG3 - Éducation physique et sportive	UG3
		EG4 – Langue vivante	UG4
EF Épreuve facultative de langue vivante étrangère	UF		
		EF - Épreuve facultative d'arts appliqués et cultures artistiques	UF